



LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUIN 2024 A 19H30
établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : **Désigne, à l'unanimité**, Mme. Deiss Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 : **Avec 2 abstentions** (M. WOBEDO et Mme AMBROSIN-CHINI, groupe Hayange en harmonie) et **31 voix pour, Adopte**, le procès-verbal de la séance en date du 12 avril 2024.

03 ⇒ Répartition du produit de la chasse – indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la commune : **Attribue, à l'unanimité**, la part revenant aux secrétaires en charge de la chasse, sur la base des dispositions en vigueur.

04 ⇒ Refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale : **Accepte, à l'unanimité**, de déduire le coût du logiciel Géo chasse estimé à 480€ HT (soit 576 € TTC) par an, pour la durée de location de 2024 jusqu'en 2033 inclus.

05 ⇒ Fusion administrative des écoles maternelles le Jura et élémentaire le Jura à compter de septembre 2024 : **Accepte, à l'unanimité**, la fusion des écoles le Jura.

06 ⇒ Convention relative aux séances d'entraînement au maniement des armes des agents de la Police Municipale : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention relative aux séances d'entraînement au maniement des armes des agents de la Police Municipale.

07 ⇒ Création d'emploi de fonctionnaire : **Accepte, à l'unanimité**, la création d'emploi de fonctionnaire.

08 ⇒ Présentation du projet PADD et débat sur les orientations du PADD : **Avec 28 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changer d'ère et Hayange en Harmonie), adopte**, le projet PADD et débat sur les orientations du PADD.

09 ⇒ Conventions et subventions pour les maisons des jeunes et de la culture (Maison Pour Tous des quartiers de Marspich et du Konacker), le Centre d'Animation Sociale et Culturelle et l'Association de Coordination Socioculturelle de Hayange : **Autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions. Ces conventions annulent et remplacent toutes les conventions antérieures signées avec la Ville de Hayange.

10 ⇒ Tarification du périscolaire et des mercredis récréatifs pour l'année scolaire 2024-2025 : **Accepte, à l'unanimité**, les tarifs du périscolaire et des mercredis récréatifs qui resteront identiques à l'année scolaire 2023/2024, sans augmentation.

11 ⇒ Subventions aux associations sportives : **Attribue, à l'unanimité**, le versement des subventions et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

12 ⇒ Avances et subventions aux associations sportives : **Attribue, avec 32 voix pour (M. FIGLIUZZI ne prend pas part au vote)**, le versement des subventions et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

13 ⇒ Don à l'association Jade'Or la vie – Color run : **Attribue, à l'unanimité**, le don d'une valeur de 2700 € à Souffle Jade'Or la vie, suite à la Color run organisée par la municipalité le 4 mai dernier en faveur de l'association.

14 ⇒ Subventions classes transplantées des écoles : **Accepte, à l'unanimité**, l'augmentation de la participation de la ville au financement des classes transplantées des écoles élémentaires.

15 ⇒ Subventions classes transplantées école Jules Verne : **Attribue, à l'unanimité**, la subvention pour l'école Jules Verne.

16 ⇒ Subventions ASE du lycée St Exupéry de Fameck : **Attribue, à l'unanimité**, une subvention de 500 € dans le cadre du financement de diverses activités proposées aux élèves.

17 ⇒ **Subventions à l'association Hayange Pro + : Attribue, avec 32 voix pour (M. SONG ne prend pas part au vote)**, une subvention de 1000 € à l'association Hayange Pro +.

18 ⇒ Subventions aux associations culturelles, patriotiques et diverses : **Attribue, à l'unanimité**, les subventions aux associations culturelles, patriotiques et diverses.

19 ⇒ **Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service technique.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des attributions définies aux articles L2122-21 à L2122-23 et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises de conclure des marchés selon la procédure adaptée, à savoir :

- Décision en date du 6 mai 2024 de résilier pour motif d'intérêt général l'accord-cadre n° 06/22 relatif aux prestations de balayage mécanique des rues et places de Hayange avec la Société SERVILOC sise 3 rue de la Châtaigne – Z.I. du Malambas à 57280 HAUCONCOURT

20 ⇒ **Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service Finances**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2024-18 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 2 173,00€. (affaire Cne HAYANGE/ ARCELOR MITTAL)

Décision n°2024-19 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Philippe JOURDAN pour un montant de 2 520,00€. (affaire Cne HAYANGE/ BECKER)

Décision n°2024-25 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – Route de Neufchef – Collège HURLEVENT) pour un montant de 484,80€

Décision n°2024-26 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule terrestre à moteur – Rue de GAULLE) pour un montant de 296,96€

21 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire : Service Etat Civil :

Conformément à la délibération en date du 24 mai 2020 par laquelle le Maire a reçu délégation dans les missions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a été procédé à la reprise de la concession suivante :

Rétrocession gratuite à la ville de Hayange des concessions :

- **SICCHIA-MICONI n° N 159 (Notre Dame)**
- **RENAUD Louis rangée 2 tombe n°5 (Marspich)**
- **WERNET Pierre rangée 3 tombe n°12 (Marspich)**
- **WALTER Fernand rangée 53 tombe n°3 (Marspich)**
- **DI GIANNVINCENZO Nina rangée 3 tombe n° 22 (Marspich)**

- **Exhumation de l'urne de Pierre KRYKWINSKI et polissage de la plaque dans columbarium KRYKINSKI Jeanne C2 n°2 (Notre Dame)**

Motion du Groupe majoritaire « Ensemble continous pour Hayange » : Les conseillers municipaux le jeudi 13 juin 2024 à Hayange réunis en conseil municipal, décident de conditionner la fusion administrative des postes de direction des deux écoles à l'engagement de l'Education nationale de maintenir le nombre de classes dans ces deux écoles pour au minimum 3 ans. Et demandent également à ce que le nombre de classe dans l'école Jules Verne soit maintenu : **Avec 29 voix pour, et 4 absentions (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO du groupe Hayange en Harmonie et Mme MIKULA, Mme ADAM du groupe Changer d'ère), Adopte cette motion.**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H33.

Hayange, le 13 juin 2024

Le Maire,



